

RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00113

Numéro SIREN : 813 388 428

Nom ou dénomination : A2L

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2023 sous le numéro de dépôt 182

A2L
Société par actions simplifiée
au capital de 14 000 euros
Siège social : 5 Allée du Pré Cadet, 03380 QUINSSAINES
813 388 428 RCS MONTLUCON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JANVIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 30 septembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 128 323,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	128 323,69 euros
A titre de dividendes	80 000,00 euros
Soit 57.143 euros par action	
Le solde	48 323,69 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à	183 343,58 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

30 000,00 euros, soit 21,428 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

31 159,42 euros, soit 22,2567 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 31 159,42 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

53 044,00 euros, soit 37,88857 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 53 044,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 JANVIER 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Amaury FAUVEAU-PANIAGUA

Certifié conforme à l'original



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A2L		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		5 Allée du Pré Cadet 03380 QUINSSAINES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 1 3 3 8 8 4 2 8 0 0 0 1 9		Néant		*	
				Exercice N clos le,		30/09/2022	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 839	AS	8 750	3 088
		Autres immobilisations corporelles	AT	81 440	AU	65 048	16 391
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CV		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	261	BE		261
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	40	BI		40
TOTAL (II)		BJ	93 581	BK	73 799	19 782	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	9 181	BM		9 181
		En cours de production de biens	BN	16 245	BO		16 245
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 731	BW		1 731
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	367 848	BY	17 394	350 454
		Autres créances (3)	BZ	13 455	CA		13 455
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	200 498	CG		200 498
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 169	CI		1 169
TOTAL (III)		CJ	610 129	CK	17 394	592 735	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	703 710	1A	91 193	612 517
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2L</u>			Néant ☐ *			
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 14 000)			DA	14 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 400	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	183 343	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	128 323	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	327 067	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	12 119	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 895	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 975	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	164 991	
	Dettes fiscales et sociales			DY	102 467	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	285 450		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	612 517		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	279 426
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A2L

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 612 517 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 128 324 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 7 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 489	3 199	849	11 839
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 668	1 654	828	5 494
- Matériel de transport	70 869			70 869
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 267	1 810		5 078
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	88 293	6 663	1 677	93 279
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	338	183	259	262
- Prêts et autres immobilisations financières	40			40
Immobilisations financières	378	183	259	302
ACTIF IMMOBILISE	88 671	6 846	1 935	93 581

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 663	183	6 846
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 663	183	6 846
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 677	259	1 935
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 677	259	1 935

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 489	110	849	8 750
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 376	771	828	3 320
- Matériel de transport	46 723	12 529		59 252
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 497	981		2 478
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	61 085	14 391	1 677	73 799
ACTIF IMMOBILISE	61 085	14 391	1 677	73 799

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 382 513 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	40		40
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	367 848	367 848	
Autres	13 456	13 456	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 169	1 169	
Total	382 513	382 473	40
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	4 349
Total	4 349

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 14 000,00 euros décomposé en 1 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 400	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 400	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 283 475 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	12 119	8 071	4 049	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 992	164 992		
Dettes fiscales et sociales	102 468	102 468		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 896	3 896		
Produits constatés d'avance				
Total	283 475	279 427	4 049	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 158			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 997			
(**) Dont envers les associés	3 896			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 3 895 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 590
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	827
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	130
CONT. FONC DES ENTP A PAYER	1 310
Total	3 856

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 169		
Total	1 169		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	1 265 235		1 265 235
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	1 265 235		1 265 235